

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 10 JUIN 2019, À 19 H 00, À SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 2 : Dawn Eden
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin,
maire-suppléant

Et :

Le directeur général et greffier par intérim : Paul Langlois

Est absent :

Le conseiller :

Poste no 1 : Martin Pelletier

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 9 MAI AU 5 JUIN 2019, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.
6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2019.
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.
8. CORRESPONDANCE.

9. DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
10. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMADA.
11. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DES EXPÉRIENCES CANADIENNES.
12. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER DES USAGES À LA ZONE 11 HB.
13. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX, L'ORDRE ET LE BRUIT ET ANNULANT LE RÈGLEMENT 99-295 ET PRÉCÉDENTS SUR LES NUISANCES.
14. DÉPÔT DU PROJET DE POLITIQUE SUR LE DÉNEIGEMENT.
15. MODIFICATION DU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ANNÉE 2019.
16. ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-388 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE DOLLARS (295 000 \$) VISANT L'ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES.
17. FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DOMPEUR.
18. OFFRE D'ACHAT DES MATÉRIAUX FERREUX.
19. PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 545-547, AVENUE CURÉS-ALLARD APPARTENANT À MONSIEUR JOHN DEVOUGE.
20. OFFRE DE LA FIRME MULTI-LIGNES POUR LE LIGNAGE DES RUES.
21. OFFRE DU GROUPE OHMÉGA - PUIITS ARTÉSIENS.
22. AUTORISATION DE ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION.
23. REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DES RUES.
24. ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.
25. OFFRE D'ACHAT DU TERRAIN SITUÉ AU 405, PARC DES ROULOTTES.
26. DEMANDE D'UTILISATION D'UN LOCAL - RÉF. : PRÉPARATION AUX SACREMENTS.
27. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)

28. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

29. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE
BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec
l'ajout au point 27 - AFFAIRES NOUVELLES - des
éléments suivants :

- A) IDENTIFICATION DE L'ADJUDICATAIRE POUR
L'OFFRE VISANT L'OBTENTION DE SERVICES
PROFESSIONNELS POUR L'ANALYSE DE LA
VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D'EAU POTABLE DE
MURDOCHVILLE.
- B) AUTORISATION D'INSCRIPTION À CLICSÉCUR.
- C) RECOMMANDATIONS DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE
À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET À
ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER VS DÉCISION
DU COMITÉ DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE.

**3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES
ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du
13 mai et des assemblées spéciales du 27 mai et
du 3 juin 2019 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-
PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière
du 13 mai et des assemblées spéciales du 27 mai
et du 3 juin 2019 soient et sont par les
présentes acceptés tel que présentés.

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉ-
RIEURES.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit
avec les membres du Conseil les points majeurs
des procès-verbaux des assemblées antérieures.

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS
POUR LA PÉRIODE DU 9 MAI AU 5 JUIN 2019, EXCLUANT
LES DÉPÔTS-SALAIRES.**

Le directeur général et greffier par intérim,
monsieur Paul Langlois, soumet pour approbation
des membres du Conseil, le bordereau des
déboursés pour la période du 9 mai au 5 juin
2019, excluant les dépôts-salaires, qui s'élève à
110 259,70 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du
9 mai au 5 juin 2019 soit et est accepté sous
réserve de vérification par les membres du
Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 1402 à 1446 et les prélèvements 123 à
128 confirment le paiement des déboursés pour la
période du 9 mai au 5 juin 2019 et totalisant le
montant de 110 259,70 \$.

**6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET
DÉPENSES AU 31 MAI 2019.**

Le rapport des revenus et dépenses au 31 mai 2019
est soumis pour approbation des membres du
Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au
31 mai 2019 se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 mai 2019 : 990 118,99 \$

Dépenses :

Au 31 mai 2019 : 665 045,66 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL
FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 mai
2019 soit et est accepté sous réserve de
vérification par les membres du Conseil et par
les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Les rapports d'activités du mois de mai 2019 du
service des Travaux publics ainsi que du service
des Incendies sont déposés.

8. CORRESPONDANCE.

Aucune correspondance n'est déposée.

**9. DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE
LA VILLE DE MURDOCHVILLE AU 10 JUIN 2019.**

Le maire, madame Délisca Ritchie-Roussy, fait la
lecture du Rapport du maire sur la situation
financière de la Ville de Murdochville au 10 juin
2019.

**10. RÉOLUTION 19-085 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE
CADRE DU PROGRAMME PRIMADA.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a
déposé le 14 mai 2019 une
demande de subvention dans le
cadre du programme PRIMADA
(Programme d'infrastructures
Municipalités amies des aînés).

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la réalisation de travaux à l'hôtel de ville et à la bibliothèque municipale à la faveur des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate la direction générale à déposer la demande de subvention dans le cadre du programme PRIMADA et identifie le directeur général et greffier par intérim, monsieur Paul Langlois, comme signataire des documents requis pour formuler ladite demande de subvention.

11. RÉOLUTION 19-086 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DES EXPÉRIENCES CANADIENNES.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a déposé le 7 juin 2019 une demande de subvention dans le cadre du programme "Fonds des expériences canadiennes".

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise la réalisation de travaux liés au développement touristique et à l'embellissement de la zone urbaine et de son attrait pour le tourisme.

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'inscrit dans la volonté des membres du Conseil municipal et des citoyens consultés au cours de l'hiver et du printemps 2019.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate la direction générale à déposer la demande de subvention dans le cadre du programme Fonds des expériences canadiennes et identifie le directeur général et greffier par intérim, monsieur Paul Langlois, comme signataire des documents requis pour formuler ladite demande de subvention.

12. RÉOLUTION 19-087 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 19-389 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER LES USAGES À LA ZONE 11Hb.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet de règlement 19-389 - Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter les usages à la zone 11Hb - soit et est adopté.

13. RÉSOLUTION 19-088 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 19-390 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX, L'ORDRE ET LE BRUIT ET ANNULANT LE RÈGLEMENT 99-295 ET PRÉCÉDENTS SUR LES NUISANCES.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet de règlement 19-390 - Règlement concernant les nuisances, la paix, l'ordre et le bruit et annulant le règlement 99-295 et précédents sur les nuisances - soit et est adopté.

14. DÉPÔT DU PROJET DE POLITIQUE SUR LE DÉNEIGEMENT.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, dépose le projet de politique sur le déneigement préparé par le directeur général et greffier par intérim, monsieur Paul Langlois.

15. RÉSOLUTION 19-089 - MODIFICATION DU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ANNÉE 2019.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a adopté, dans le cadre de son budget pour l'exercice financier 2019, un fonds de roulement au montant de cent dix-neuf mille dollars (119 000 \$).

CONSIDÉRANT QU' il a été recommandé par le vérificateur externe, soit la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton, de majorer ledit fonds de roulement à cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$).

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville majore son fonds de roulement de cent dix-neuf mille dollars (119 000 \$) à cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$) par son surplus accumulé en vigueur en date du 10 juin 2019.

16. RÉSOLUTION 19-090 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-388 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE DOLLARS (295 000 \$) ET VISANT L'ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 19-388 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE DOLLARS (295 000 \$) ET VISANT L'ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES - soit et est adopté.

17. RÉSOLUTION 19-091 - FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DOMPEUR.

CONSIDÉRANT QUE le fonds de roulement de la Ville est disponible pour le financement et l'acquisition du camion dompeur usagé pour une somme de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$).

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation après avoir rejeté le résultat d'un appel d'offres pour un camion dompeur neuf.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a accepté l'offre de Camion Gamache à un montant de soixante-dix-huit mille dollars (78 000 \$), avant taxes applicables, pour l'achat d'un camion dompeur usagé et ce, conditionnellement à une inspection en règle dudit camion.

CONSIDÉRANT QUE la Ville procédera à l'acquisition dudit camion dompeur et le financera à même son fonds de roulement et ce, sur une période de cinq (5) ans.

CONSIDÉRANT QUE Le remboursement annuel sera de dix-sept mille dollars (17 000 \$) pendant cinq (5) ans soit les années 2019 à 2023.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville procède à l'acquisition d'un camion dompeur auprès de Camion Gamache pour une somme de soixante-dix-huit mille dollars (78 000 \$), avant taxes applicables.

QUE le financement de cette acquisition soit fait à même le fonds de roulement, le tout réparti sur cinq (5) ans, soit cinq (5) versements égaux de dix-sept mille dollars (17 000 \$) pour les années 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.

18. OFFRE D'ACHAT DES MATÉRIAUX FERREUX.

Ce point est reporté à une prochaine assemblée.

19. RÉOLUTION 19-092 - PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 545-547, AVENUE DES CURÉS-ALLARD APPARTENANT À MONSIEUR JOHN DEVOUGE.

CONSIDÉRANT QUE monsieur John Devouge, offre gratuitement à la Ville de Murdochville, sa propriété située au 545-547, avenue des Curés-Allard.

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble érigé sur la propriété est dans un état de délabrement avancé.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de monsieur John Devouge de donner gratuitement à la Ville de Murdochville sa propriété située au 545-547, avenue des Curés-Allard.

QUE la direction générale soit et est mandatée pour prendre les actions requises pour disposer de l'immeuble situé sur ladite propriété.

20. RÉOLUTION 19-093 - OFFRE DE LA FIRME MULTI-LIGNES POUR LE LIGNAGE DES RUES.

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été fait par le directeur général et greffier par intérim, monsieur Paul Langlois, pour le lignage des rues et avenues de la ville.

CONSIDÉRANT QUE la firme Multi-Lignes de Rimouski a répondu en soumettant une soumission au montant de deux mille sept cent cinquante-deux dollars et quatre-vingt-dix cents (2 752,90 \$), avant taxes applicables, pour un lignage jaune au centre des rues et avenues de la Ville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de la firme Multi-Lignes au montant de deux mille sept cent cinquante-deux dollars et quatre-vingt-dix cents (2 752,90 \$), avant taxes applicables, pour un lignage jaune au centre des rues et avenues de la Ville.

QUE le directeur du service des Travaux publics, monsieur André Minville, soit mandaté pour superviser les travaux de lignage.

21. RÉSOLUTION 19-094 - OFFRE DU GROUPE OHMÉGA - PUIITS ARTÉSIENS.

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Murdochville pour ses puits artésiens.

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir et de faire installer des compteurs d'eau, des valves de vaccum, des produits pour ajuster certains équipements des quatre (4) puits en opération.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre du Groupe Ohméga de Gaspé pour l'acquisition de l'ensemble des pièces requises pour les quatre puits du réseau d'alimentation en eau potable et l'installation de celles-ci et ce, pour un montant maximal de trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze dollars (39 491 \$).

QUE le directeur du service des Travaux publics, monsieur André Minville, soit et est mandaté pour superviser les travaux relatifs à l'installation des pièces acquises.

22. RÉSOLUTION 19-095 - AUTORISATION D'ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION.

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer un certain nombre de panneaux de signalisation sur le territoire de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE les firmes Signalisation de Lévis et SignoPlus de Trois-Rivières ont déposé des offres de prix.

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus avantageuse est celle de SignoPlus de Trois-Rivières, et ce pour un montant de mille neuf cent cinquante-neuf dollars et cinquante cents (1 959,50 \$), avant taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de SignoPlus de Trois-Rivières au montant de mille

neuf cent cinquante-neuf dollars pour l'achat de panneaux de signalisation.

23. RÉSOLUTION 19-096 - REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DE RUES.

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de remplacer un certain nombre d'ampoules brûlées sur le réseau de l'éclairage public de la Ville.

CONSIDÉRANT QU' il est avantageux pour la Ville de procéder à l'installation d'ampoules DEL (diode électroluminescente).

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres sur invitation, soit la firme Steeves Laliberté et fils Électrique et la firme G. Coulombe Électrique.

CONSIDÉRANT QUE les offres combinées reçues totalisent une somme de 10 211,88 \$, avant taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte les offres de la firme Steeves Laliberté et fils Électrique et la firme G. Coulombe Électrique au coût combiné 10 211,88 \$, avant taxes applicables pour les changements des ampoules actuellement brûlées sur le réseau d'éclairage public de la Ville par des ampoules DEL.

24. RÉSOLUTION 19-097 - ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT QUE le service des Travaux publics à un urgent besoin de matériel pour des travaux d'entretien et de réparation.

CONSIDÉRANT un besoin pour l'ensemble des produits tels que couvercle pluvial, tige de cercle de rehaussement pour les regards, rallonges de boîtes de benne et autres produits usinés à des fins spécifiques.

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé des offres de prix soit EMCO Corporation et Réal Huot de Rimouski.

CONSIDÉRANT QUE pour les mêmes produits, la compagnie EMCO a déposé une soumission au coût de huit mille trois cent vingt-et-un dollars

et quatre-vingt-cinq cents (8 321,85 \$) et que la compagnie Réal Huot a déposé une soumission au coût de huit mille six cent soixante-et-quatorze dollars et quatre-vingt-une cents (8 674,81 \$).

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de prix de la compagnie EMCO au montant de huit mille trois cent vingt-et-un dollars et quatre-vingt-cinq cents (8 321,85 \$).

25. RÉSOLUTION 19-098 - OFFRE D'ACHAT DU TERRAIN SITUÉ AU 405, PARC DES ROULOTTES.

CONSIDÉRANT QU' une offre d'achat a été faite pour le terrain situé au 405, parc des Roulottes.

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat déposée représente le coût de l'évaluation municipale.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville rejette l'offre faite pour l'achat du terrain situé au 405, parc des Roulottes.

26. DEMANDE D'UTILISATION D'UN LOCAL - RÉF. : PRÉPARATION AUX SACREMENTS.

Ce point est reporté à une assemblée ultérieure.

27. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉSOLUTION 19-099 - IDENTIFICATION DE L'ADJUDICATAIRE POUR L'OFFRE VISANT L'OBTENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D'EAU POTABLE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a lancé le 27 mai dernier un appel d'offres visant à embaucher des spécialistes en hydrogéologie afin de cerner les sources des problèmes de son réseau d'eau potable.

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation a été lancé auprès de quatre entreprises soit :
- LNA, spécialiste en hydrogéologie & environnement

- Perriers Expert-Conseil en hydrogéologie et environnement
- Inaqua, spécialiste en hydrogéologie
- Terrapex environnement. Inc.

CONSIDÉRANT QU' un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres soit LNA, spécialiste en hydrogéologie et environnement et a déposé une offre au montant de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$).

CONSIDÉRANT QU' une analyse de l'appel d'offres a jugé la soumission conforme.

CONSIDÉRANT QUE le contrat qui sera rédigé le sera dans le cadre du règlement sur la gestion contractuelle en vigueur à Murdochville et tiendra compte des règles régissant la formule de gré à gré.

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a formulé une recommandation favorable face à la soumission soumise.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de reconnaître LNA spécialiste en hydrogéologie et environnement comme l'adjudicataire de l'appel d'offres 27-05-05-06-019 pour son offre au montant maximum de quatre-cinq mille dollars (45 000\$) afin de cerner les sources des problèmes de son réseau d'eau potable.

B) RÉSOLUTION 19-100 - AUTORISATION D'INSCRIPTION À CLICSÉCUR.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville doit pouvoir communiquer avec le gouvernement du Québec et ses ministères.

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir communiquer, entre autres dans le cadre de demandes de certaines subventions et de règlements avec les instances gouvernementales du Québec, il faut être inscrit à ClicSécur.

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire la Ville de Murdochville doit identifier un membre de sa direction générale comme représentant autorisé à signer au nom du Conseil municipal les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et généralement, à faire tout ce qu'il jugera nécessaire à cette fin.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier par intérim, monsieur Paul Langlois, soit et est autorisé à signer au nom de la Ville de Murdochville, les documents requis pour l'inscription à clicSECUR et généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant ci-haut désigné les renseignements dont il dispose et qui seront nécessaires à l'inscription clicSECUR.

C) RÉOLUTION 19-101 - RECOMMANDATIONS DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER VS DÉCISION DU COMITÉ DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE.

CONSIDÉRANT la liste de recommandations déposée par le comité de contribution volontaire pour l'octroi d'un don provenant de l'enveloppe 2019.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville recommande à Énergie éolienne du Mont Copper le versement des sommes suivantes :

- Club Lions de Murdochville (tournoi de golf) :
250,00 \$

QUE la Ville de Murdochville recommande à Énergie éolienne du Mont-Miller le versement des sommes suivantes :

- Club Lions de Murdochville (tournoi de golf) :
250,00 \$

28. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy.

29. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée à 20 h 06.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

PAUL LANGLOIS
Directeur général et
greffier par intérim